



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »

RAPPORT DU MOIS DE MAI 2012

0.INTRODUCTION

Comme à l'accoutumé à la fin de chaque mois, l'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « APRODH » élabore et publie un rapport mensuel. Ce rapport, dans son introduction, met en exergue la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui a prévalu au cours du mois.

En effet, pour l'APRODH, l'expérience a montré que le contexte dans lequel évoluent les burundais est un facteur déterminant ou favorable pour la violation des droits humains. Ainsi, il a souvent été observé que si le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social a est bon, les violations des droits humains sont minimales et, dans le cas contraire, elles se multiplient.

Le présent rapport est une compilation des données recueillies sur toutes les violations des droits humains (personnes tuées et/ou blessées, les cas de viol et de torture, les arrestations et les emprisonnements sans respect de la loi, les exécutions extrajudiciaires,) constatées ici et là dans tout le pays par nos observateurs des droits humains disséminés dans toutes les provinces. Les données sont rassemblées par nos observateurs déployés dans les différents coins du pays surtout lorsqu'ils effectuent des visites des cachots et des prisons. Des fois, ces visites sont minutieusement préparées par le siège et se font en collaboration avec le Ministère Public représenté par des magistrats.

C'est à pareilles occasions qu'est vérifiée la mise en œuvre des procédures légales, laquelle vérification conduit souvent à la relaxation des personnes retenues en dehors des normes édictées par la loi. Ces mêmes visites se clôturent souvent par un atelier de restitution de la situation carcérale où tous les intervenants dans la chaîne judiciaire, les autorités administratives, les associations œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, les médias sont conviés à ce cadre de réflexion et d'échange pour envisager ensemble comment améliorer la situation de la détention. A cela s'ajoute l'assistance juridique et /ou judiciaire, l'appui psychologique et l'orientation des justiciables qui se fait soit par le siège soit par les observateurs des droits humains basés dans les différentes provinces.

Enfin, ce rapport se termine par une conclusion où des pistes pour l'amélioration du respect des droits humains sont proposées à qui de droit.

I. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

I.1. De la situation sécuritaire

Au cours du mois de Mai, la situation sécuritaire a été plus ou moins bonne. Toutefois, certaines situations ont perturbé la paix et la tranquillité de la population dans certaines localités du pays. Nous pouvons citer notamment :

- ✓ Les affrontements entre l'armée nationale et une bande armée qui s'était installée dans la forêt de Kibira et qui faisait payer de l'argent à la population environnante sans oublier qu'elle a été source de panique pour cette population.
- ✓ Le massacre de 6 personnes de la même famille et le même jour, la nuit du 12 au 13 Mai (dans la commune Bwambarangwe de la province Kirundo) suite aux pratiques et croyances obscurantistes de sorcellerie.
- ✓ Ces mêmes pratiques et croyances obscurantistes ont été observées dans la province de Bujumbura Rurale où un albinos a été sauvagement tué. Cela a suscité beaucoup de peur à l'endroit des autres albinos et même du reste de la population.
- ✓ Une rumeur consécutive à l'arrestation de 5 personnes en R.D Congo qui étaient armées de fusils a alerté la population de la province Cibitoke durant tout le mois de Mai. En effet, parmi ces personnes, il y avait une qui est tristement connue par ses actes ignobles dans la province : un certain MANIRAKIZA Théophile. La population pensait qu'ils étaient en R.D.C pour préparer une attaque et ainsi donner une occasion propice aux forces de l'ordre d'arrêter des gens qui ne sont pas du CNDD-FDD.
- ✓ En province Bubanza et plus précisément dans les communes Musigati, Rugazi et Gihanga, l'insécurité a été grandissante tout au long de ce mois écoulé. Sur la colline Buringa de la commune Gihanga, les attaques des bandes armées contre la population paisible se sont multipliées avec comme bilan 5 personnes tuées et 3 blessées. Sur la colline Mpishi de la commune Musigati, la population a vécu dans la panique à cause de la présence de civils armés des fusils qui y faisaient la navette.
- ✓ En Mairie de Bujumbura, l'ombudsman a par le biais de son porte parole, déclaré que sa sécurité était menacée. D'après lui Jérôme NDIHO, un groupe d'hommes corrompus se préparerait à éliminer physiquement l'Ombudsman dans le but freiner la détermination du médiateur burundais à lutter contre la corruption. En même temps, il avait promis de dénoncer publiquement ces malfaiteurs, mais à la grande surprise de tous, il ne l'a pas fait arguant que la loi ne le lui autorise pas.

1.2. De la situation politique

- ✓ En ce qui concerne le côté politique, l'intolérance entre les partis politiques et leurs membres (surtout les partis de l'ADC – Ikibiri et le parti au pouvoir, le CNDD – FDD) est restée une réalité au cours de ce mois de Mai. Cela s'est beaucoup manifesté dans la région nord du pays (province Kirundo, Muyinga, Ngozi et Kayanza). Ainsi, de peur des représailles, les partisans de l'ADC IKIBIRI préfèrent ne pas dévoiler leur identité politique.
- ✓ Dans la région Ouest du pays et plus précisément en province Bubanza, les membres des partis de l'opposition ne sont pas tranquilles. Ils subissent des menaces de la part des jeunes partisans du CNDD-FDD (IMBONERAKURE). Ces derniers se donnent le droit d'arrêter des personnes sans aucune pièce judiciaire.
On peut signaler aussi des cas de chasse à l'homme liée à des mobiles politiques. L'exemple le plus récent est celui d'un certain MANIRAMBONA Alexis, un enseignant de l'Ecole Primaire de Bubanga, Direction Kibuye, Canton scolaire de Rugazi, âgé de 37 ans, membre du parti FNL d'Agathon RWASA, pourchassé et venu se confier à l'APRODH pour qu'elle suive de près son cas.
- ✓ En province de Ruyigi, ces jeunes IMBONERAKURE font la loi sur certaines collines : ils arrêtent des gens et les amènent les mains liées et parfois torturés chez les chefs de poste de Police.
Toujours il y a un favoritisme manifeste dans le recrutement des cadres et agents de la Fonction Publique. Ainsi, les postes, mêmes techniques seraient souvent attribués non pas aux méritants mais plutôt aux militants du CNDD - FDD.
- ✓ Dans cette même province, des arrestations pour des mobiles politiques, ne cessent d'être enregistrées. C'est le cas de l'agent de police BIGIRIMANA Radjabu, matricule APN 00461, chauffeur à l'ONAPRA, qui a été arrêté en date du 13/4/2012 à BWAGIRIZA par le commissaire provincial. Il est accusé d'avoir transporté des hommes armés et des munitions. En date du 04/05/2012, il a été transféré à la documentation de BUJUMBURA pour y être interrogé. C'est le cas aussi de NTAHONDEREYE Pierre, un vieux de 58 ans, arrêté le 13/5/2012 et accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État, de BAMAZE Patrice et NIMBONA Tharcisse, tous arrêtés le 13/05/2012 et accusés de participation aux actes de terrorisme.
- ✓ Enfin, dans cette rubrique des événements à caractère politique, on notera la mort de l'opposant politique Carmel alias Mukono, qui de source de l'armée, aurait été tué le 02/05/2012, dans la localité de Kiliba en République Démocratique du Congo au moment où lui et ses collègues tendaient une embuscade contre une camionnette militaire du commandant de Kiliba.

1.3. De la situation juridique.

- ✓ Dans le secteur juridique, les problèmes généraux qui se remarquent souvent et qui ont également caractérisé le mois de Mai dernier sont surtout : les dépassements des délais de garde à vue au niveau des cachots, la lenteur dans le traitement des dossiers pénaux, la mauvaise tenue des registres d'écrou, les retards dans le transfert des détenus, le retard dans la signification et l'exécution des jugements rendus, des cas de détention qui ne respectent pas les règles de procédure pénale en matière de détention, des inspections des cachots qui sont irrégulières, des fois même inexistantes.
- ✓ La commission judiciaire qui a analysé tous les dossiers des détenus de la Prison Centrale de GITEGA fait état de 400 détenus qui seraient relaxés très prochainement.
- ✓ Dans la province Cibitoke, l'A.PRO.D.H a remarqué l'inertie de la police dans le dossier de RUGERINYANGE qui a été tué et la P.J a osé constituer le dossier sans arriver sur le lieu du crime. Il faut préciser que les IMBONERAKURE s'étaient opposés à l'arrestation du présumé assassin.
- ✓ Dans la province Bubanza, l'appareil judiciaire connaît pour le moment des améliorations significatives. Au niveau du parquet, des inspections se font régulièrement : deux inspections par poste et par mois, sont effectuées. Selon le Parquet, les entrées dans la prison ont sensiblement diminué, passant de 80 au mois d'Avril à 30 détenus au mois de Mai. De plus, 69 détenus ont eu la liberté provisoire au mois d'avril dans le cadre de la politique de désengorgement des prisons. Au niveau du T.G.I, pour diminuer le volume des dossiers, chaque mercredi, il y a deux sièges qui mènent des audiences parallèlement.
- ✓ Enfin, en date du 22 Mai, le Tribunal de Grande Instance en Mairie de Bujumbura a rendu le verdict du dossier de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, alors Vice - Président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME). Dans ce jugement, le tribunal a condamné 14 prévenus dont 8 à perpétuité, 3 à 20 ans de servitude pénale et 3 autres à 10 ans de servitude pénale. Certaines associations de la société civile ont qualifié ce jugement de parodie judiciaire d'autant plus que le tribunal n'a pas voulu faire comparaître les hauts gradés de la Police qui avaient été cités dans le rapport des agents de la FBI; il a été reproché à la justice burundaise de ne vouloir pas chercher la vérité.

1.4. De la situation sociale

- ✓ Le mois de Mai 2012 a été caractérisé par des faits et phénomènes sociaux multiples. En effet, malgré la mesure présidentielle de suppression des taxes sur la valeur ajoutée (TVA), redevance administrative et droits de douane sur certaines denrées alimentaires, leurs prix ne fléchissent pas. Ceci s'expliquerait par le fait que les commerçants n'ont pas encore écoulé les stocks qu'ils avaient avant la décision. Mais également certains commerçants profitent de la situation de transition pour maintenir les anciens prix sur les nouveaux stocks.
- ✓ Concernant les prix des produits de la REGIDESO rien n'a été fait pour les revoir à la baisse malgré les cris de la population et des parlementaires qui ont émis le souhait de suspendre la mesure en attendant qu'il y ait un audit pour voir la situation réelle de l'entreprise.
- ✓ Dans la région Centre – Ouest, à cause de l'exiguïté des terres, on enregistre de multiples cas de litiges fonciers qui opposent certains membres des familles ; entraînant de surcroît, des coups et blessures volontaires simples et/ou graves. Cela est aussi le cas dans toute la région Centre – Est où les conflits fonciers sont à l'origine de plusieurs infractions liées aux problèmes de terre comme par exemple: l'enlèvement et/ou le déplacement des bornes, la destruction méchante des récoltes,....
- ✓ A Bubanza, les conflits fonciers sont aussi monnaie courante. Des familles entières s'entredéchirent pour cause de propriétés foncières.
- ✓ Le phénomène de concubinage ne vient que pour empirer la situation dans la région de KIRIMIRO et MOSO. Aussi, les violences basées sur le genre sont signalées dans plusieurs endroits de la région : le harcèlement sexuel, le viol et les autres sortes de violences basées sur le genre.
- ✓ On signale la famine en province de RUYIGI et CANKUZO qui fait que les gens émigrent vers la TANZANIE. Cette famine est due à une sécheresse qui a prévalu dans la région pendant toute la dernière saison culturale. En conséquence, des croyances occultes font qu'il y ait la chasse de ceux qui sont qualifiés de faiseurs de pluie et leurs maisons sont souvent incendiées (communes de BWERU sur les collines NKANDA et NYAMUGARI; commune de KINYINYA sur les collines BUGONGO, MUVUMU et MUYANGE). L'Administration a déjà commencé à sensibiliser la population pour éviter qu'il y ait une justice populaire.
- ✓ En province Rutana, de même qu'à Makamba, les élèves abandonnent les études en grand nombre. La région du Moso-Buragane est gangrenée par le concubinage qui n'épargne pas les jeunes filles scolarisées.

II. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE

II. 1. Présentation générale

Pour le mois de Mai, le respect des droits de l'homme en général et le respect du droit à la vie en particulier n'a pas connu une amélioration sensible. Les rapports de nos observateurs des droits humains basés dans les provinces font état de 52 personnes tuées et 61 blessées qui sont réparties comme suit : *Bubanza (3 tués-8blessés); Bujumbura Mairie (5tués-3blessés); Bujumbura Rural (2tués); Bururi (3tués-5blessés); Cankuzo (1tué-2blessés); Cibitoke (2tués-3blessés); Gitega (3tués-2blessés); Kayanza (3tués-2blessés); Kirundo (12tués-1blessé); Makamba (13blessés); Muramvya (2tués-2blessés); Muyinga (1tué-2blessés); Mwaro (2tués-16blessés); Ngozi (1tué); Rutana (3tués-1blessé); Ruyigi (9tués-1blessé).* La province de Karusi n'a pas de données parce que l'observateur provincial n'y a été affecté qu'au cours de ce mois de Mai.

Il ressort de ces rapports fournis par nos observateurs des droits humains que les pertes en vie humaines sont dues, en grande partie, aux assassinats sélectifs ou des meurtres pour mobiles divers (politiques, actes de banditisme, litiges fonciers, règlements de compte ...). Les principaux auteurs de ces exactions sont en ordre décroissant : les civils, les inconnus et les groupes armés. Les moyens utilisés sont : les armes blanches, les fusils et les grenades. Parmi les civils, les « Imbonerakure » sont pointés du doigt comme ayant pris une part active dans la violation du droit à la vie. Les tableaux qui suivent en disent long.

II.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique

<i>Province</i>	<i>Nombre de personnes tuées</i>	<i>Nombre de personnes blessées</i>
Bururi	3	5
Makamba	0	13
Rutana	3	1
Mwaro	2	16
Muramvya	2	2
Bujumbura Rural	2	0
Ngozi	1	0
Kayanza	3	2
Muyinga	1	2
Kirundo	12	1
Cankuzo	1	2
Karusi	0	0
Gitega	3	2
Ruyigi	9	1
Bubanza	3	8
Cibitoke	2	3

Bujumbura Mairie	5	3
Total	52	61

II.3. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité Physique par catégorie d'auteurs

II.3.1. Personnes tuées

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées par les militaires	Nombre de personnes tuées par les policiers	Nombre de personnes tuées par les civils	Nombre de personnes tuées par les bandits ou les groupes armés	Nombre de personnes tuées par les inconnus
52	0	4	28	8	12

II.3.2. Personnes blessées

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées par les militaires	Nombre de personnes blessées par les policiers	Nombre de personnes blessées par les civils	Nombre de personnes blessées par les bandits ou les groupes armés	Nombre de personnes blessées par les inconnus
61	0	5	45	6	5

II.4. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique par type d'armes utilisées.

II.4.1. Personnes tuées

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées à l'arme blanche	Nombre de personnes tuées par grenade	Nombre de personnes tuées par fusil	Nombre de personnes tuées par empoisonnement	Nombre de personnes tuées par armes non identifiées
52	23	1	10	0	18

II.4.2. Personnes blessées

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées par arme blanche	Nombre de personnes blessées par grenade	Nombre de personnes blessées par fusil	Nombre de personnes blessées par armes non identifiées
61	34	1	9	17

II.5. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégorie des motifs

II.5.1. Personnes tuées

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées suite au banditisme	Nombre de personnes tuées suite aux litiges fonciers	Nombre de personnes tuées suite aux règlements de compte	Nombre de personnes tuées suite aux motifs inconnus
52	10	2	11	29

II.5.2. Personnes blessées

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées suite au banditisme	Nombre de personnes blessées suite aux litiges fonciers	Nombre de personnes blessées suite aux règlements de compte	Nombre de personnes blessées suite aux motifs inconnus
61	9	17	11	24

III. DES CAS DE VIOL ET TORTURE

III.1. Présentation générale

Dans notre pays, la violence sexuelle en général et le viol en particulier un phénomène combattu par plusieurs intervenants qui ne ménagent aucun effort pour sensibiliser la population à la dénonciation des présumés coupables, la prise en charge médicale, légale, psychosociale et la réinsertion familiale et communautaire des victimes.

Malgré toutes ces actions et en dépit des sanctions légales qui sont infligés aux coupables de ces actes affreux, le viol reste une triste réalité dans notre pays et les chiffres des victimes augmentent de mois en mois au lieu de diminuer.

En ce qui concerne la torture, les données chiffrées recueillies par nos observateurs provinciaux des droits de l'homme, nous montrent que ceux qui recourent à cette méthode d'enquête et/ou de contrainte vieillie depuis belles lurettes dans notre pays, n'ont pas encore désarmé. D'ailleurs, ici aussi, le nombre de victimes augmente de mois en mois.

Voici, d'une façon détaillée, comment se présentent ces 2 phénomènes dans les 17 provinces du pays : *Bubanza (1 torturé); Bujumbura Mairie (1viol-1torturé); Bujumbura Rural (2tortures); Bururi (3violées-4torturés); Cibitoke (1torturé); Gitega (4violées); Karusi (2violées), Kayanza (6violées-1torturé); Kirundo (1violée); Makamba (12 violées-1torturé); Muramvya (2violées); Mwaro (3violées); Muyinga (1violée-2torturés); Ngozi (3violées), Rutana (2violées), Ruyigi (3violées-3torturés). La province Cankuzo n'a pas connu de cas de viol ni de torture.*

Au total, 43 femmes et filles ont été violées et 16 hommes ont subis la torture au cours de ce mois de Mai écoulé. Notons que, dans les missions de l'APRODH, le suivi des dossiers de viol dans les tribunaux occupe une place de choix. Et dans ce cadre, notre observateur des droits de l'homme à Gitega a enregistré, 31 dossiers en cours au TGI Gitega et 11 en cours au TGI Karusi.

3.1. Tableau synthèse de la répartition par province des victimes de viol et de torture

Province	Nombre de victimes de viol	Nombre de victimes de torture
Bururi	3	4
Makamba	12	1
Rutana	2	0
Mwaro	3	0
Muramvya	2	0
Bujumbura Rural	0	2
Ngozi	3	0
Kayanza	6	1
Muyinga	1	2
Kirundo	1	0
Cankuzo	0	0
Karusi	2	0
Gitega	4	0
Ruyigi	3	3
Bubanza	0	1
Cibitoke	0	1
Bujumbura Mairie	1	1
Total	43	16

3.2. Tableau synthèse des auteurs de viol et de torture

Catégorie	Nombre d'auteurs de viol	Nombre d'auteurs de torture
Agents de l'administration	2	0
Agents de police	2	12
Militaires	2	2
Groupes ou bandits armés	2	0
Civils	33	0
Inconnus	2	2
Total	43	16

IV.DE LA SITUATION CARCERALE

IV.1.Présentation générale

Au cours du mois de Mai, comme tous les autres mois, l'APRODH a effectué des visites des cachots et des prisons du pays. L'objectif de ces visites est de faire une appréciation des conditions carcérales et proposer des améliorations des conditions de vie des prisonniers pour plus de respect des droits des prisonniers. C'est dans ce cadre que nos observateurs des droits de l'homme, chacun dans sa circonscription, ont visité les cachots des communes de tout le pays.

IV.2.Des visites des lieux de détention

En plus des visites effectuées régulièrement par les observateurs provinciaux des droits de l'homme, le siège de l'APRODH organise aussi ce même type d'activité. Dans ces visites, l'équipe de l'APRODH est accompagnée par un officier du Ministère Public pour faire sa propre appréciation et probablement prendre une décision de relaxation de certains détenus en cas de besoin.

Au cours de ce mois de Mai, les cachots de trois provinces ont été visités dans ce cadre. Il s'agit des provinces Kirundo (du 7 au 10 Mai), Karusi (du 14 au 17 Mai) et Bururi (du 21 au 25 Mai). Ces visites ont occasionné une relaxation de pas mal de détenus et une amélioration des conditions carcérales pour ceux dont la détention se justifiait. Ainsi, 11 détenus sur 88 ont pu être relaxés en province Kirundo, 21 sur 96 en province de Karusi et 28 détenus sur 91, ont pu être libérés.

Les visites de ces cachots ne constituent pas une fin en soi. Bien plus, ces visites se clôturent, par des ateliers de restitution de la situation carcérale dans les cachots visités où tous les acteurs de la chaîne pénale, les autorités administratives, les associations intervenants en matière des droits de l'homme, nos accompagnants juridiques et les médias sont invités pour échanger sur les problèmes constatés et se convenir sur les voies de solution ainsi que les améliorations à apporter dans ce domaine.

IV.3.Des ateliers de restitution sur l'état de la détention.



Sur cette image: le présidium au moment de la cérémonie d'ouverture de l'atelier à Kirundo.

De gauche à droite: Le Procureur de la République, le Président du TGI, le Gouverneur, le Président de l'APRODH, le Sous-Commissaire de la Police Judiciaire.



Prosper NZEYIMANA (à gauche) et Nestor NIBITANGA (à droite), Observateurs régionaux respectivement au Nord et au Centre-Est, présentant le rapport de la situation carcérale à Kirundo et à Karusi, en atelier d'échanges avec les acteurs de la chaîne pénale.



Ces ateliers sont ouverts officiellement par le Gouverneur de la province hôte ou son délégué. Le discours d'ouverture est suivi par une présentation du rapport synthèse de la situation carcérale telle que constatée sur terrain c'est – à dire dans les cachots. Après, le Président de l'APRODH, le Procureur de la République, le Président du TGI font, successivement des commentaires sur la présentation avant que la parole ne soit accordée à tous les participants afin qu'ils apportent leurs contributions.



Le Président et Représentant Légal de l'APRODH, Monsieur Pierre Claver MBONIMPA commentant le rapport de la situation carcérale dans la province Kirundo (image à gauche) et dans la province de Karusi (image à droite)



Pendant la présentation du rapport de la situation carcérale, les participants ont suivi attentivement.

L'animation de l'atelier a été faite conjointement par le président de l'APRODH les partenaires provinciaux. La parole a été donnée successivement au Président de l'APRODH, au Procureur de la République, au Président du TGI, au commissaire PSI et enfin au sous – commissaire PJ. Cela qui a permis aux autres participants de ne pas avoir peur d'exprimer clairement ce qui leur tenait à cœur. La majeure partie du temps de l'atelier est réservée aux échanges parce que c'est l'objectif même de la séance.

Notons que ces ateliers sont des moments privilégiés où les administrateurs communaux, les chefs de postes et les OPJ s'expriment sans faux – fuyant et donnent des contributions propres à améliorer les conditions de détention et le sort des détenus. Ainsi, la parole a été accordée à toute personne parmi les participants.



Une vue des participants à l'atelier de KARUSI.

Ainsi, lors de ces trois ateliers évoqués ci – haut, tous les problèmes qui sont vécu, au quotidien par des détenus, ont été abordés et des voies de solution proposées. Voici les irrégularités constatées dans les cachots des trois provinces :

- l'hygiène précaire dans certains cachots,
- la mauvaise tenue des registres d'écrou (enregistrement irrégulier),
- la non qualification et la mauvaise qualification des infractions, d'où la détention arbitraire),
- l'absence du registre d'écrou,
- les emprisonnements sans PV d'audition,
- le dépassement des délais de garde à vue sans demande de prolongation,
- la détention par les administratifs (les détenus qui sont enregistrés au nom de certaines autorités administratives comme l'administrateur communal, le Conseiller de l'administrateur, le chef de poste),
- le transfert des prévenus sans accompagnement de leurs dossiers et vice – versa,
- le problème de « bougies » amplifié par la complicité de certains policiers gardiens des cachots,
- le manque de matériels de bureau (Papiers, Registres, carbones) d'où retard dans l'instruction des dossiers et l'assignation des jugements rendus.

Au cours des 3 ateliers, les participants ont débattu de tous les problèmes qui se posent et ont proposé des solutions. Ainsi, pour résoudre les problèmes qui handicapent l'instruction des dossiers et l'assignation des jugements rendus, l'APRODH appuiera les services concernés par un apport en papier duplicateur et en papier-carbone ainsi qu'en registres. En ce qui concerne les remises répétitives des audiences publiques qui affectent la poursuite et la fin des procès par suite de l'absence de témoins, cette même organisation se chargera, pendant les itinérances judiciaires, du transport des témoins à charge et à décharge ainsi que de la prise en charge des avocats qui assistent les parties en différends.

IV.3.De l'assistance sociale aux femmes et aux nourrissons vivant dans les prisons.

C'est dans la même perspective de l'amélioration des conditions de détention que l'APRODH a octroyé une assistance sociale aux femmes et aux nourrissons qui les accompagnent ou nés dans les prisons de Rumonge, Bururi et Mpimba. En effet, en date du 29/5/2012 l'équipe de distribution a visité respectivement les établissements

pénitentiaires de Rumonge et Bururi.



A gauche:La farine pour la bouillie, le lait en poudre et le sucre emballés

A droite :Un agent de l'APRODH distribuant les articles



Signalons que la prison de Rumonge héberge 26 femmes et 9 nourrissons et celle de Bururi, 22 femmes et 3 nourrissons. En date du 31/5/2012 la même équipe a visité la prison de Mpimba, où se trouvent 119 femmes et 30 nourrissons. Chaque femme a reçu une dotation de 5 savons de lessive, 4 kg de farine pour bouillie, $\frac{1}{4}$ kg de lait en poudre et $\frac{1}{4}$ kg de sucre.

Avant de se rendre sur terrain pour la distribution, les membres de l'équipage ont d'abord emballé les produits de distribution dans des sachets. Cette stratégie avait un double objectif: la rapidité de la distribution, et la prévention des vols au moment de la distribution.

IV.4. De la population carcérale au 25 mai 2012

Les 11 établissements pénitentiaires ont été tous visités et les données recueillies présentent une population totale de 10.463 personnes (dont 10.392 détenus et 71 nourrissons). Voir les chiffres détaillés dans le tableau ci – après :

Synthèse de la situation carcérale dans les 11 établissements pénitentiaires, au 25 Mai 2012.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Nourrissons		Evadés
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
BUBANZA	100	394	147	2	218	10	11		6		3	2	
BURURI	250	271	112	7	117	12	10	1	11	1		1	-
GITEGA	400	1 331	564	31	675	38	15	1	7		2	6	1
MPIMBA	800	3 360	1 931	63	1 149	45	109	8	51	4	11	15	1
MURAMVYA	100	655	202	15	404	17	3		14		3	1	-
MUYINGA	300	422	160	7	221	17	7		10		1	-	-
NGOZI (F)	250	81	-	20	-	59	-	1	-	1	6	5	-
NGOZI(H)	400	1 793	792	-	963	-	17	-	21	-	-	-	2
RUMONGE	800	720	57	1	604	25	-	30	-	3	4	-	-
RUTANA	350	391	77	2	288	10	2		12	-	3	3	-
RUYIGI	300	974	339	16	571	32	8	2	6	-	3	2	-
TOTAL	4 050	10 392	4 381	164	5 210	265	182	13	138	9	36	35	4
			4 381+164 = 4 545		5 210 + 265 = 5475		182+43 = 225		138+9 = 147		36+35 = 71		4

N.B : - La population pénitentiaire est de 10.392 détenus+71 nourrissons = **10.463**

- Le total des prévenus est de 4.545 adultes + 225 mineurs = **4.740**

- Le total des condamnés est de 5.475 adultes + 147 mineurs = **5.622**

V.DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET DE L'ORIENTATION

Dans toutes les provinces du pays, les observateurs provinciaux qui y sont affectés octroient une assistance juridique, psychologique ainsi qu'une orientation aux victimes de violations de leurs droits. Voici seulement quelques cas:

✓ *Dans la région Sud :*

-MPAWENAYO Dieudonné, détenu dans la prison de Rumonge, a pu comparaître au TGI Bururi grâce à l'assistance d'APRODH,

-Dans une affaire de viol, KAYOYA J Bosco a sollicité l'APRODH pour qu'elle l'aide à obtenir expertise médicale et que les plaignants puissent comparaître,

-NDAYIKEZA Mathias de la colline Mugomera en commune Mugamba, battu par les membres de sa famille pour des litiges fonciers, a bénéficié de l'écoute de l'APRODH. Cette dernière a plaidé pour que le tribunal se rende sur les lieux pour constater les faits et ouvrir une action publique contre les auteurs,

-VYAMANGA Boniface, Ex-Gouverneur de la province Bururi a bénéficié d'une orientation juridique de la part de l'APRODH pour une affaire civile relative à un conflit tenant à sa propriété foncière sise à Vyuya en commune de Mugamba.

-Enfin, un certain NZAMBIMANA Jean de la colline Mugozi en commune Bururi, victime des coups et blessures volontaires graves de la part d'un professeur au Lycée de Bururi du nom de MISAGO Jean, a bénéficié du plaidoyer de l'APRODH pour que le malfaiteur soit arrêté et puni.

-En province de RUTANA, les gens qui se confient à l'APRODH, sont des gens qui ont des relations avec les personnes emprisonnées injustement selon leurs allégations. Grâce au suivi juridique et au plaidoyer de l'APRODH, certaines personnes sont relaxées : exemple d'un mineur de 16 ans.

-Une maman de la colline Kinzanza en commune Gitanga dont la fille a été violée par un militaire a bénéficié de l'écoute et de l'assistance de l'APRODH qui a accompagné les victimes à l'hôpital et a saisi le Parquet.

-Suite au viol d'une mineure de 14 ans, l'APRODH qui l'a reçue l'a conduite à l'hôpital et a demandé et obtenu l'arrestation de l'auteur.

✓ *Dans la région Nord,* la plupart des victimes reçues sont des cas concernant les litiges fonciers, les violences domestiques et les demandes d'appui dans la rédaction des plaintes.

Les autres personnes reçues sont des membres des familles des détenues qui sollicitaient une aide pour faire avancer les dossiers des leurs au niveau du greffe du TGI ou au secrétariat du parquet. Enfin, les observateurs provinciaux ont organisé des séances de plaidoyer avec les partenaires intervenants dans la protection des droits humains auprès de certaines autorités.

- ✓ *Dans la région Centre – Est* et plus précisément dans la province Ruyigi, 23 personnes ont bénéficié d'une assistance multiforme de la part de l'observateur provincial. En Province Gitega, 46 personnes ont bénéficié d'assistance variée comme: écoute (20 personnes), orientation (4 personnes), 11 ont été accompagnées (parmi- eux, 2 personnes blessées, 4 cas de personnes dont les leurs ont été assassinées, 4 cas de viol).
- ✓ *Dans la région Ouest*, 13 cas de violences sexuelles, 3 cas de conflits fonciers et 6 cas de problèmes divers ont été assistés dans la province Bubanza. Dans la province Cibitoke, 3 cas liés aux conflits familiaux ont été reçus. Enfin, dans la Mairie de Bujumbura, 120 personnes ont été écoutées et orientées par les services du siège. Dans ce même cadre, un plaidoyer a été fait en faveur de 4 femmes de la prison de Mpimba dont les jugements n'avaient pas été signifiés au mois d'Avril, la signification a eu lieu le 18 Mai passé.

L'enregistrement des nourrissons à l'état- civil est aussi une activité qui rentre dans cette rubrique d'assistance juridique, psychologique et orientation. Ainsi, le 11/5/2012, à partir de la prison pour femmes de Ngozi, l'APRODH a fait enregistrer trois nourrissons à l'état civil en commune Ngozi.

- ✓ *Dans la région Centre–Ouest*, voici les victimes de la violation des droits humains ont été assistées de la manière suivante :

<i>Date</i>	<i>Nom et Prénom du patient ou de la victime</i>	<i>Nature de la plainte</i>	<i>L'autre partie en conflit ou l'identité de l'auteur</i>	<i>Conseils donnés ou mode de règlement</i>	<i>Résultats</i>
20/5/2012	NDABAZANIYE Marcien	L'exécution du jugement rendu sur le dossier RCA1136 par le TGI Buja -Rural	-	Le président TGI a accepté une descente sur terrain	
2/05/2012	NIMBONA Jeanne	L'exécution effective du	-	Descente sur	

		jugement rendu par le TGI Buja –Rural sur le dossier RCA3072		terrain	
23/05/2012	MANIRAKIZA Sylvestre	Infraction d’incendie	NTIRAMPEBA Mathias	Facilitation du transfert.	
01/05/2012	NTIRANYIBAGIRA Immaculée	Conflit foncier	NIYITUNGA Désiré	Voir TRIRES RUSAKA	Dépôt des plaintes
03/05/2012	NIZIGIYIMANA Béatrice	“	BASITA Bernard	Interjection d’appel du RC.4728	“
08/05/2012	GAKOBWA Melanie	“	NIYON KURU Claude	Voir TRIRES Nyabihanga	“
10/05/2012	HABONIMANA Spès Caritas	Affaire familiale	Son mari BARANKANIR A Michel	Voir le conseil de famille	plaintes portées au niveau de la famille avant d’entamer les juridictions
11/05/2012	KABABO Léonard	C.B.V.S.	BAHENDEKER E Désiré	Suivre l’avancement	Voir le parquet
11/05/2012	NTAHOMVUKIYE Judith	La libération de son mari	NTIBAZONDEK A Salvator	Suivi du dossier	“
11/05/2012	NDABABAYE Etienne	Conflit foncier	NZIRUBUNYAK AMWE	Interjection d’appel du RCA.16192	Dépôt des plaintes
14/05/2012	GAHUNGU Déo	La libération de son fils accusé du vol qualifié	KUBWIMANA Rodrigue	Suivi du dossier	Voir le parquet
14/05/2012	NIBIGIRA Suavis	Conflit foncier	NDIKURIYO Gervais	Voir TRIRES RUSAKA	Dépôt des plaintes
14/05/2012	NAHIMANA Berthe	Assassinat de sa	BAVAKURE	Voir le parquet	“

		mère	Cecile	MWARO	
14/05/2012	NIRAGIRA Pierre	Conflit foncier	NDABIRINDE	Voir le TGI pour la notification du jugement	Suivi du dossier RCA.4436
15/05/2012	KAYOBERA Joséphine	“	NAHAYO Grégoire	Voir TRIRES NDAVA	Dépôt des plaintes
16/05/2012	NAKUMURYANGO Concilie	“	NIYONSABA Dismas	Voir KAYOKWE	“
17/05/2012	MUNEZERO Antoinette	La libération de son fils accusé du vol qualifié	NIYONGABO Emmanuel	Suivi du dossier	-
18/05/2012	NAHIMANA Révérien	C.B.V.S	HATUNGIMAN A Egide	Suivi du dossier RP.3030	-
22/05/2012	BARISABIRA Jérôme	Conflit foncier	IRAMBONA Alexis	Voir TRIRES KAYOKWE	Dépôt des plaintes
23/05/2012	SINARINZI Gervais	“	NGENDABANY IKWA Bosco	Avancement du dossier RCA.4716	-

VI.CONCLUSION

Le rapport du mois de Mai que nous venons de vous présenter met en exergue, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité, l'ampleur des violations des droits humains dans tout le pays. Ainsi, au vue des données présentées, il ressort que la situation des droits de l'homme ne s'est pas améliorée au cours de ce même mois.

En effet, par rapport au mois d'Avril de cette même année, les cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique ont augmenté. Les cas de viols ont également augmenté. S'agissant de la torture, les améliorations enregistrées les mois passés risquent d'être un effort vain si les autorités concernées par la question ne prennent pas garde pour punir sérieusement les coupables de ces actes qui nuisent à la dignité humaine. Ceci dit, sur 16 cas enregistrés au cours

de ce mois de Mai, 12 sont imputables aux agents de la police soit 75%. Il va s'en dire donc que, les responsables de la police devraient prendre la question en main pour pouvoir inverser la tendance.

La situation carcérale est également préoccupante si on en croît aux effectifs des retenus, prévenus et emprisonnés que nous dénombrons, jour après jour, dans les différents cachots et prisons du pays. Cela étant, nous observons une surpopulation carcérale et un taux de détention préventive très élevé. La conséquence directe est la détérioration des conditions de vie des détenus. Il est donc impératif que la Justice raffine sa méthodologie pour préserver les droits de ces personnes en détention. Pour cela, le traitement des dossiers dans les délais acceptables, les inspections régulières dans les établissements pénitentiaires et la prise des décisions qui s'imposent pour respect des procédures pénales sont des pistes à suivre ; lesquelles pistes favoriseraient le désengorgement et la viabilité des milieux carcéraux.
